

PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2011-2015

■ Mieux vivre ensemble sur les territoires





UNE ACTION SOCIALE DANS LE CADRE DE LA LOI

La politique d'action sanitaire et sociale de la MSA est décidée par le Conseil d'Administration

Elle consiste à apporter des réponses adaptées face à l'évolution des besoins sociaux de la population agricole pour améliorer ses conditions de vie, dans une logique de responsabilité et de solidarité.

L'action sociale de la MSA s'exerce dans le cadre de la Loi du 2 janvier 1984 et du Décret du 11 février 1985 qui en précise les objectifs :

Aider à l'application des législations sociales,

Contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des ressortissants agricoles,

Consentir l'attribution d'aides financières individuelles,

Créer, développer des œuvres, établissements ou institutions destinés à améliorer l'état sanitaire et social ou participer à leur création ou développement.

La Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006, accorde également aux Caisses de MSA la légitimité de contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

Par ailleurs, la politique sanitaire et sociale de la Caisse s'articule en lien avec les différentes lois et dispositifs d'action et de cohésion sociale.

La MSA a une totale légitimité pour définir sa politique d'ASS. Elle le fait dans un cadre décentralisé en valorisant l'action de proximité et le développement des territoires de vie. Elle prend également en

compte la dimension du guichet unique et la gestion de ses ressortissants à tous les âges de la vie.

La MSA doit articuler sa politique d'ASS avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale et médico-sociale, principalement le Conseil Général et les Caisses du régime général (CARSAT, CAF et CPAM), l'ARS, ainsi que les collectivités territoriales (communes et communautés de communes), les acteurs de l'économie sociale, la MSA Services et l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT).

C'est pourquoi la MSA engage des partenariats avec les différents acteurs de l'action sociale, tout en tenant compte des évolutions de la société, de la démographie et des politiques publiques.

Le plan d'action sociale de la MSA Alpes Vaucluse fixe, pour la durée du mandat, les grandes priorités d'interventions.

Il repose sur quatre orientations :

- Accompagner les familles et les jeunes dans leur vie quotidienne,
- Favoriser une insertion durable et la cohésion sociale,
- Prévenir la perte d'autonomie et accompagner l'avancée en âge,
- Contribuer au développement des territoires.

Ces orientations sont déclinées annuellement en plan d'actions afin de donner plus de cohérence à l'offre de service existante, en évaluer l'efficacité et l'adapter en conséquence.

LA MSA AVEC LES FAMILLES ET LES JEUNES

Accompagner les familles et les jeunes dans leur vie quotidienne

Faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle en favorisant la diversité d'accès aux modes de garde

- Participer aux contrats enfance jeunesse pour répondre aux préoccupations des familles en matière d'accueil du jeune enfant,
- Contribuer au développement des modes de garde innovants comme les micro crèches, encourager les innovations locales et l'accessibilité au handicap.

Accompagner les jeunes vers l'autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle en milieu rural

- Soutenir les initiatives dans le cadre de l'appel à projets jeunes pour mieux les impliquer en lien avec les autres dispositifs,
- Promouvoir des loisirs éducatifs, sportifs et culturels de proximité attractifs et accessibles pour les enfants et les adolescents, y compris ceux présentant un handicap,
- Participer aux contrats enfance jeunesse pour développer une offre de services et de loisirs pour les jeunes,
- Favoriser la prise de responsabilité des jeunes.

Renforcer les actions visant à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives

- S'inscrire dans les dispositifs partenariaux de médiation familiale et de soutien à la parentalité pour en faciliter l'accès,
- Contribuer au financement d'actions d'accompagnement de la parentalité,
- Conduire des actions pour les familles avec un enfant malade ou handicapé.

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles par l'attribution d'aides financières

- Soutenir les structures d'accueil des jeunes enfants (structures multi accueil, RAM, LAPE) dans le cadre de prestations de service,
- Financer l'aide à domicile pour soutenir les familles en difficulté,
- Favoriser l'accès des jeunes aux études et aux loisirs de proximité comme les ALSH.

LA MSA AVEC LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Prévenir la perte d'autonomie et accompagner l'avancée en âge

Favoriser l'autonomie et la qualité de vie à domicile

- Financer le soutien à domicile professionnel grâce à un panier de services composé de l'aide à domicile, l'adaptation de l'habitat, le portage de repas et la téléassistance,
- Renforcer la détection et l'accompagnement des personnes fragiles confrontées au grand âge, à la maladie, au handicap et à l'isolement,
- Soutenir les aidants familiaux et leur répit.

Contribuer à la qualité et à la diversité de l'offre de services aux personnes

- Participer au développement d'une offre de services de qualité pour la prise en charge des personnes et les aidants sur tous les territoires,
- Participer à l'innovation sociale et au bien être des personnes en perte d'autonomie dans et hors du domicile,
- Favoriser la coordination des acteurs et les réseaux de santé pour une prise en charge globale.

Prévenir les risques pour bien vieillir

- Mettre en œuvre des ateliers santé pour préserver le capital santé,
- Développer des actions collectives visant la prévention et la rupture de l'isolement social,
- Développer les programmes d'activation cérébrale et les ateliers mémoire,
- Prévenir les risques au domicile et la sécurité de l'habitat.

Diversifier l'offre d'accueil et d'hébergement

- Participer au développement des petites unités de vie de type MARPA pour répondre aux besoins d'hébergement en milieu rural entre le domicile et l'établissement médicalisé,
- Contribuer au développement d'offre de logements adaptés et regroupés en milieu rural avec services associés,
- Contribuer à l'offre d'aide au répit en accueil de jour et hébergement temporaire.

Contribuer au droit à la compensation du handicap

- Participer au financement des fonds départementaux de compensation,
- Soutenir les initiatives favorisant l'accès à la vie sociale et l'intégration.

LA MSA ET L'INSERTION DURABLE DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Favoriser une insertion durable dans les métiers de l'agriculture et la cohésion sociale

Conforter l'accompagnement des actifs en situation de précarité ou de rupture sociale ou professionnelle

- Participer aux programmes départementaux d'insertion,
- Mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel individualisé attaché au parcours des bénéficiaires non salariés du RSA et des exploitants en difficulté,
- Développer des actions collectives de prévention et d'accompagnement des ruptures et des situations de fragilité.

Renforcer l'insertion et le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires de minima sociaux

- Participer au soutien des structures d'insertion et au travail en réseau pour la promotion de l'emploi en agriculture,

- Favoriser des actions collectives de remobilisation ou d'alphabétisation,
- Contribuer au retour à l'emploi durable,
- Poursuivre les bilans de santé pour les publics précaires,
- Développer l'offre de logements de proximité et lutter contre l'habitat indigne.

Soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle des ressortissants agricoles fragilisés par la maladie, le handicap ou l'accident

- Accompagner l'emploi de travailleurs en situation de handicap et leur insertion en milieu ordinaire,
- Développer le réseau des entreprises apprenantes,
- Sensibiliser et accompagner pour le maintien dans l'emploi.

LA MSA ET LES TERRITOIRES

Etre un acteur des territoires pour accompagner les populations

Soutenir le développement social des territoires

- Intervenir sur les territoires en lien avec les centres sociaux et la politique de la ville,
- Mettre en œuvre l'offre contractuelle de développement social territorialisé et d'actions participatives,
- Participer à la réponse aux appels à projet sur l'innovation sociale ou médico-sociale.

Développer l'offre de services pour favoriser le maintien durable de l'activité agricole et des services de proximité

- Développer des services pour répondre aux besoins des populations du milieu rural,

- Consolider l'offre existante pour permettre l'accès à tous,
- Lutter contre l'isolement social et développer les solidarités sur les territoires les plus dévitalisés,
- Promouvoir les métiers de l'agriculture et la valorisation des productions locales.

Sensibiliser dès le plus jeune âge à la prévention santé

- Conduire des actions collectives en lien avec les établissements d'accueil, d'insertion et scolaires sur l'éducation à l'alimentation et l'hygiène de vie,
- Participer à des actions sur les phénomènes de dépendance et les conduites à risque.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Une méthodologie d'intervention

- La conduite d'actions de terrain s'inscrivant dans des dynamiques de territoires et de partenariat par une équipe d'agents de développement social local et un secrétariat administratif,
- Une organisation territoriale permettant une mobilisation de l'ensemble des partenaires,
- Un développement d'une offre de services d'actions collectives et partenariales,
- Une évaluation de l'efficacité des actions conduites.

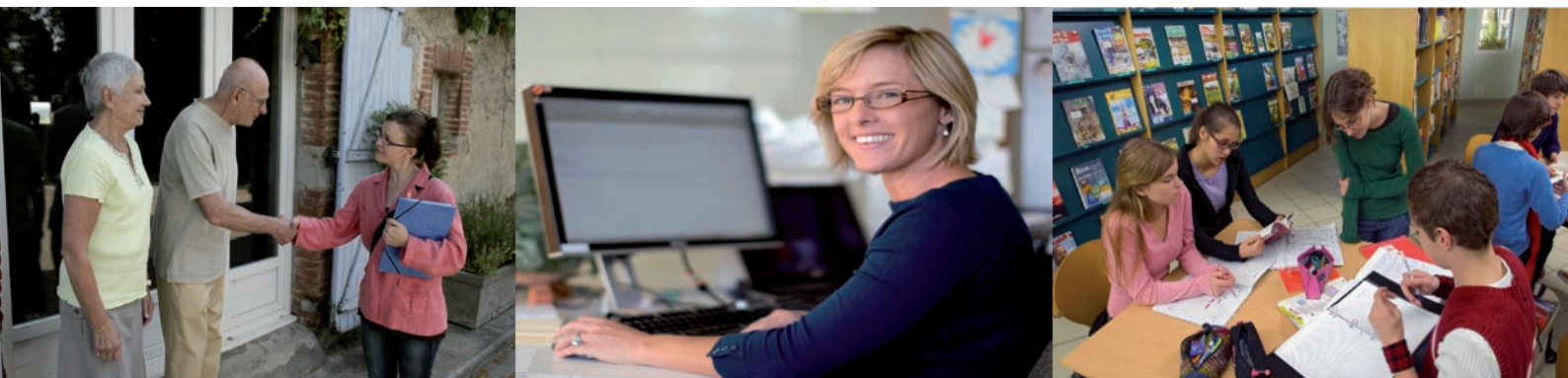
Des moyens financiers

- Une gamme complète de prestations financières pour l'octroi d'aides individuelles,

- Un appui financier destiné à favoriser le fonctionnement de structures et le développement de projets sociaux en lien avec le plan d'action sociale,
- Une participation financière aux fonds sociaux départementaux.

Des engagements qualité

- Informer régulièrement sur les prestations d'action sociale pour en favoriser l'accès,
- S'engager à régler dans les meilleurs délais les prestations financières,
- S'assurer de l'adaptation régulière des prestations et services aux besoins.



Conception et réalisation MSA Alpes-Vaucluse- Crédit photos CCMSA